

2008: SB 6

DESTINATAIRES : Responsables de l'administration scolaire

EXPÉDITRICE : Nancy Whynot

DATE : Le 28 mars 2008

OBJET : Lieux propices à l'apprentissage : Phase 3 - Allocation de financement

Pour donner suite à la note de service (2008 : B2) du 26 mars 2008 au sujet du financement de l'éducation, j'écris pour vous donner des renseignements sur le calcul de l'allocation de financement de la phase 3, Lieux propices à l'apprentissage, assujettie à l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil.

Aperçu

Le 17 février 2005, le ministre de l'Éducation a annoncé l'initiative Lieux propices à l'apprentissage dans le but d'investir 4 milliards de dollars dans des travaux de réfection et de construction d'écoles.

En 2005-2006, le financement de la phase 1 de Lieux propices à l'apprentissage a permis aux conseils scolaires de faire face à des besoins de réfection urgents et importants estimés à un milliard de dollars. Les installations dont l'Index de l'état des installations (IEI) reposant sur la capacité réelle est égal ou supérieur à 65 p. 100 ont été assignées au volet Coûts de réparation prohibitifs, et n'étaient pas admissibles à l'allocation de la phase 1 de Lieux propices à l'apprentissage.

En 2006-2007, dans le cadre de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage, les conseils scolaires ont reçu un montant supplémentaire de 500 millions de dollars pour effectuer des réfections urgentes et importantes non financées lors de la phase 1 et pour identifier les locaux spéciaux manquant ou inadéquats, comme des laboratoires scientifiques, des bibliothèques, des gymnases ou des locaux réservés à la technologie à grande échelle. Les installations dont l'Index de l'état des installations (IEI) reposant sur la capacité réelle et la surface de plancher hors œuvre brute (SPHOB) est égal ou supérieur à 65 p. 100 ont été assignées à la catégorie Coûts de réparation prohibitifs, et n'étaient pas admissibles à l'allocation de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage.

En octobre 2006, le Ministère a donné aux conseils une occasion de désigner les installations qui selon eux étaient considérées comme des coûts de réparation prohibitifs. Après une vaste analyse et des consultations entre le Ministère et les conseils, le Ministère a annoncé des approbations pour 104 installations dont le Coût de réparation serait prohibitif, d'une valeur approximative de 515 millions de dollars.

En 2007-2008, le Ministère fournit aux conseils scolaires un montant supplémentaire de 500 millions de dollars pour continuer à effectuer des réfections urgentes et importantes non financées lors de la phase 1 et de la phase 2, et pour continuer à identifier les locaux spéciaux manquant ou inadéquats.

Calcul de l'allocation de la phase 3

Sous réserve de l'approbation par le Lieutenant-gouverneur en conseil des modifications de 2007-2008 du règlement sur les subventions pour les besoins des élèves, le Ministère affichera les calculs détaillés relatifs à la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage sur son site FTP. Pour calculer l'allocation de la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage, les rajustements aux allocations ci-dessous ont été faits à la phase 3 :

- La réévaluation de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage effectuée en février 2007 a révélé que certains conseils avaient reçu une allocation excédentaire pour la phase 2. Pour ces conseils, cette allocation excédentaire a été déduite de l'allocation de la phase 3.
- Des écoles dont le coût de réparation serait prohibitif désignées par le Ministère qui n'avaient **pas** été reconnues pour un financement pour le volet Coûts de réparation prohibitifs ont été considérées comme admissibles pour un financement de la phase 1 et/ou de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage. En conséquence, les besoins de réfection et le financement qu'ils auraient exigé ont été ajoutés à l'allocation au conseil pour la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage.
- Les installations aux coûts de réparation prohibitifs désignées par les conseils étaient à l'origine comprises dans les calculs des allocations de financement de la phase 1 et/ou de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage. Des écoles dont le coût de réparation serait prohibitif désignées par le Ministère qui n'avaient **pas** été reconnues pour un financement du volet Coûts de réparation prohibitifs ont été considérées comme admissibles pour un financement de la phase 1 et/ou de la phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage. En conséquence, les besoins de réfection et l'allocation de financement qu'ils avaient exigée ont été déduits de l'allocation au conseil pour la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage.

Prochaines étapes

Au cours des prochaines semaines, le document détaillé relatif à l'allocation de financement de la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage sera affiché sur le site FTP du Ministère. Les conseils doivent examiner soigneusement la liste des écoles admissibles à la phase 3 de Lieux propices à l'apprentissage, et aviser par écrit le Ministère avant le 10 juin 2008 de toute erreur ou omission, et ce, à bsb.gpl@Ontario.ca.

Comme il a été annoncé dans la note de service 2008 : B2 du 26 mars 2008, un montant additionnel de 250 millions de dollars sera disponible en 2008-2009 pour continuer à soutenir les projets de réfection Lieux propices à l'apprentissage. Il s'agira de la phase 4 de Lieux propices à l'apprentissage. Au fur et à mesure que le Ministère continuera à analyser les candidats restants au financement du volet Coûts de réparation prohibitifs, l'allocation de la phase 4 de Lieux propices à l'apprentissage reflètera les décisions finales relatives aux Coûts de réparation prohibitifs. Le Ministère prévoit de remettre aux conseils scolaires les allocations de la phase 4 de Lieux propices à l'apprentissage au cours de l'exercice.

Aide supplémentaire

Pour plus de précisions, veuillez adresser vos questions à :

Dolly Anand
Direction des programmes d'immobilisations
Ministère de l'Éducation
416-325-2022
Dolly.Anand@Ontario.ca

Nancy Whynot
Direction des programmes d'immobilisations
Ministère de l'Éducation
416-325-4030
Nancy.Whynot@Ontario.ca

Nancy Whynot
Directrice
Direction des programmes d'immobilisations

c.c : Directeurs et directrices de l'éducation
Surintendantes et surintendants des installations
Surintendantes et surintendants de la planification

Annexe A : Lieux propices à l'apprentissage : Phase 3 - Allocation

CSD	Nom du conseil	Allocation finale de la phase 3 incluant les rajustements
2	Algoma DSB	7 419 175 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic DSB	2 383 944 \$
8	Avon Maitland DSB	5 376 929 \$
7	Bluewater DSB	6 704 892 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic DSB	1 705 600 \$
35	Bruce-Grey Catholic DSB	481 320 \$
52	Catholic DSB of Eastern Ontario	2 803 289 \$
64	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud	6 191 446 \$
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	5 921 700 \$
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	169 689 \$
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	1 657 108 \$
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	3 912 531 \$
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	3 263 607 \$
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	2 044 028 \$
63	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	1 070 885 \$
59	Conseil scolaire de district des écoles publiques de langue française no 59	1 353 552 \$
58	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	2 361 611 \$
57	Conseil scolaire de district du Grand Nord de l'Ontario	1 322 770 \$
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	0 \$
22	DSB of Niagara	22 693 835 \$
1	DSB Ontario North East	1 517 577 \$
43	Dufferin Peel Catholic DSB	11 266 617 \$
45	Durham Catholic DSB	1 809 156 \$
13	Durham DSB	17 534 183 \$
38	English-language Separate District School Board No. 38	2 003 443 \$
23	Grand Erie DSB	6 694 066 \$
9	Greater Essex County DSB	8 611 374 \$
46	Halton Catholic DSB	644 331 \$
20	Halton DSB	8 180 503 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic DSB	2 662 646 \$
21	Hamilton-Wentworth DSB	14 648 604 \$
29	Hastings and Prince Edward DSB	7 638 914 \$
36	Huron-Perth Catholic DSB	590 500 \$
31	Huron-Superior Catholic DSB	199 705 \$
14	Kawartha Pine Ridge DSB	18 200 735 \$
5.1	Keewatin-Patricia DSB	1 028 679 \$
33.2	Kenora Catholic DSB	0 \$
6.1	Lakehead DSB	799 483 \$
10	Lambton Kent DSB	6 151 066 \$
27	Limestone DSB	8 659 567 \$
4	Near North DSB	5 922 960 \$
50	Niagara Catholic DSB	5 987 964 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	792 532 \$
30.1	Northeastern Catholic DSB	550 149 \$
33.1	Northwest Catholic DSB	100 829 \$
53	Ottawa-Carleton Catholic DSB	8 371 051 \$
25	Ottawa-Carleton DSB	17 876 347 \$

CSD	Nom du conseil	Allocation finale de la phase 3 incluant les rajustements
19	Peel DSB	23 378 042 \$
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic DSB	174 670 \$
3	Rainbow DSB	4 736 184 \$
5.2	Rainy River DSB	516 235 \$
54	Renfrew County Catholic DSB	1 597 920 \$
28	Renfrew County DSB	4 625 447 \$
17	Simcoe County DSB	12 654 293 \$
44	Simcoe Muskoka Catholic DSB	1 828 933 \$
39	St. Clair Catholic DSB	1 161 122 \$
32	Sudbury Catholic DSB	5 220 185 \$
34.2	Superior North Catholic DSB	614 534 \$
6.2	Superior-Greenstone DSB	5 079 834 \$
11	Thames Valley DSB	18 216 569 \$
34.1	Thunder Bay Catholic DSB	1 554 277 \$
40	Toronto Catholic DSB	15 478 683 \$
12	Toronto DSB	98 415 289 \$
15	Trillium Lakelands DSB	3 383 560 \$
26	Upper Canada DSB	8 849 873 \$
18	Upper Grand DSB	5 015 878 \$
49	Waterloo Catholic DSB	2 377 127 \$
24	Waterloo Region DSB	10 325 843 \$
48	Wellington Catholic DSB	799 551 \$
37	Windsor-Essex Catholic DSB	5 249 917 \$
42	York Catholic DSB	3 626 725 \$
16	York Region DSB	27 902 213 \$